



Ville de  
**MIONS**

**CCAS | CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

**2019 - 2024**



**RESIDENCE AUTONOMIE MARIANNE**



## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2019 est une année de profonde mutation pour notre résidence qui passe de l'ancien statut de foyer logement au statut de résidence autonomie suite à l'arrêté d'autorisation n°2019-02-11-R-0213 du 11 février 2019 de la Métropole de Lyon. Ce nouveau statut implique pour la résidence une mise en conformité par rapport aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et de répondre aux prestations minimales conformément au décret n°2016-696 du 27 mai 2016. La première étape a été la rédaction d'un projet d'établissement en associant l'équipe de la résidence, les résidents et les administrateurs du CCAS. Ce 1er projet dans l'histoire de la résidence a été présenté au Conseil de la Vie Sociale, pour avis, le 27/09/2019 puis validé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le 24/10/2019.

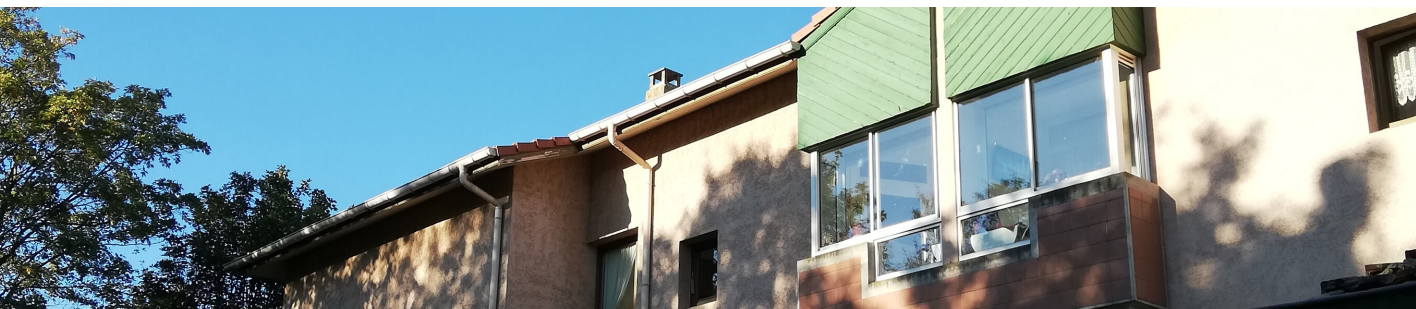
Parallèlement, la direction de l'établissement a travaillé avec l'équipe de la résidence à la mise à jour du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil, du contrat de séjour et amorcé la mise en place des projets de vie individualisés pour les résidents. En 2018, le budget de la résidence autonomie Marianne a été de 702 232 €. Une subvention d'équilibre a été versée par le CCAS à hauteur de 135 916 €, le reste des recettes provenant des redevances des résidents et des ventes de repas. Cette subvention d'équilibre a permis le maintien des loyers actuels.

**Claude Cohen**

*Président du CCAS*

*Maire de Mions*

*Conseiller métropolitain*



## HISTORIQUE DE LA RÉSIDENCE

**1987**

La commune de Mions a décidé de créer un foyer logement permettant d'accueillir les personnes âgées du secteur. Elle a collaboré avec l'O.P.A.C. du Rhône pour l'étude, la construction et la gestion d'un Foyer Logement pour personnes âgées dont la création a été autorisée par arrêté préfectoral. Le permis de construire a été obtenu le 9 novembre 1987.

**1988**

Le CCAS a procédé à l'achat d'une ancienne exploitation agricole et l'OPAC du Rhône à l'édification du bâtiment dès décembre 1988. Un bail emphytéotique précisant que le bâtiment deviendrait la propriété du CCAS après une durée de 55ans. La gestion du foyer est confiée au CCAS.

**1990**

Le Foyer logement Marianne a été inauguré et a ouvert ses portes au public en mai 1990 suite à un retard d'un an dans l'achèvement des travaux. La résidence faisait partie des grands travaux de restructuration de la Ville, à l'instar du Centre Culturel ou de la Halle.

**1991**

La totalité des travaux s'est achevée le 6 mars 1991.

**2003**

La résidence est classée en établissement accueillant du public de type J (Structure d'accueil pour personnes âgées)

**2005**

Installation de la climatisation dans les espaces communs

**2008**

La résidence est reclassée en établissement d'habitation suite à une évolution règlementaire.

**2015**

Transfert des compétences du Département du Rhône vers la Métropole de Lyon

**2016**

Depuis le 1er janvier 2016, le nouvel office public de l'habitat dénommé Lyon Métropole Habitat (L.M.H.) a repris l'ensemble des activités de l'OPAC du Rhône sur le territoire de la Métropole.

**2019**

L'établissement devient résidence autonomie par arrêté du 11 février 2019 de la Métropole de Lyon.



## ORGANISME GESTIONNAIRE

Le Centre Communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Mions est l'organisme gestionnaire de la Résidence autonomie Marianne. Le CCAS est un établissement public administré par un Conseil d'Administration et présidé par le Maire. Il est le premier interlocuteur social des miolands de par sa proximité et son attachement à la Commune de Mions.

Le Conseil d'Administration du CCAS qui est le coeur de cette politique sociale, impulse et définit les priorités et les modalités d'attribution des aides en respectant trois principes fondamentaux:

- Son champ d'intervention s'inscrit dans le domaine de l'action sociale ;
- Les aides sont réservées aux habitants de la commune
- Les aides sont accordées avec égalité de traitement parmi les bénéficiaires.

Le CCAS de Mions gère une résidence autonomie, un service d'aide à domicile et un service de portage de repas.

Ces trois services permettent de répondre aux besoins des seniors de la ville de Mions de manière coordonnée.

Le CCAS est une structure de proximité s'adressant à tous les habitants pour que chacun trouve sa place à Mions. Il développe notamment le vivre ensemble et les actions à destination des seniors ou intergénérationnelles. La résidence Marianne est l'une des réponses de la collectivité à l'accompagnement des Seniors dans leurs parcours de vie et résidentiel lorsqu'ils ne peuvent plus ou ne souhaitent plus se maintenir à domicile. La résidence autonomie constitue une transition entre le domicile et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)



## POURQUOI UN PROJET D'ETABLISSEMENT ?

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose aux établissements médico-sociaux d'établir un projet d'établissement. Il est l'élément central de la stratégie des établissements médico-sociaux. Il définit la politique générale de l'établissement et impulse une dynamique pour les cinq années à venir.

Rédiger un projet d'établissement, c'est répondre aux trois points suivants :

- Analyser l'existant
- Déterminer les objectifs pour les années à venir
- Déterminer les modalités d'action et les indicateurs pour y parvenir

Il est établi à partir :

- des dispositions obligatoires dans les établissements médico-sociaux
- des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)

Le projet d'établissement vise à une amélioration de l'accompagnement des résidents dans le respect d'une réalité budgétaire.

Nous avons fait le choix de réaliser ce 1er projet par nos propres moyens, sans aide extérieure.

La direction de l'établissement a réalisé :

- une enquête auprès des résidents
- un groupe de travail avec des membres du personnel
- des entretiens auprès du Président et de la Vice-Présidente du CCAS pour recueillir leur avis.
- un groupe de travail avec les membres de la commission seniors du CCAS
- un groupe de travail avec les membres du Conseil de la Vie Sociale

Ces différentes études ont servis de base à l'élaboration du nouveau projet 2019-2024.

# QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

## Motifs d'admission dans l'établissement

Les principaux motifs d'admission sont principalement la solitude, le rapprochement familial, le décès d'un conjoint et le maintien de l'autonomie.

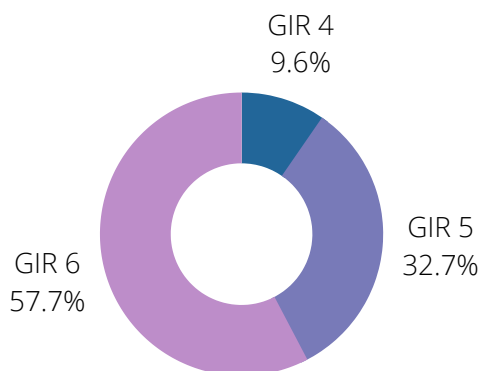
## Évaluation de l'autonomie des résidents

Il est rappelé qu'une résidence autonomie ne peut dépasser les seuils suivants :

- 15% de la capacité autorisée de personnes classées en GIR 1 à 3
- 10% de la capacité autorisée de personnes classées dans les GIR 1 à 2

A ce jour, la résidence Marianne n'a pas de conventionnement avec un établissement hospitalier ou des professionnels de santé. Elle n'est donc pas autorisée à accueillir des résidents classés en GIR 1 à 3.

Au 01/09/2019 la répartition des résidents par GIR est la suivante :



## Les chiffres clés au 01/09/2019

Nombre de résidents : **52**

Age moyen des résidents : **87 ans**

Proportion Hommes / Femmes : **19,2% / 80,8%**

Nombre d'entrées depuis le 01/01/2019 : **3**

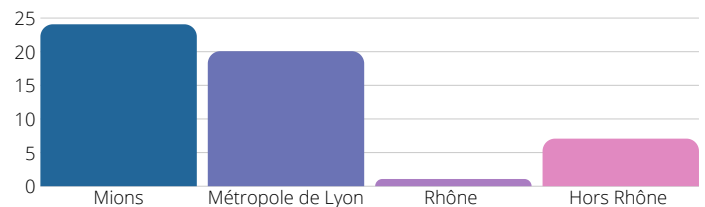
Age moyen des résidents à l'entrée : **86 ans**

Nombre de sorties depuis le 01/01/2019 : **8**

Age moyen des résidents à la sortie : **86 ans**

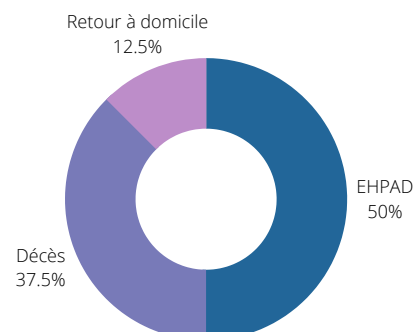
## Origine géographique des résidents

La majorité des résidents sont originaires de Mions. Le souhait des élus au Conseil d'administration du CCAS étant de prioriser les habitants de la ville ou les rapprochements familiaux.



## Motifs de départ de la résidence

Le motif principal de départ des résidents sur la période du 01/01/19 au 01/09/19 est l'orientation vers une structure de type EHPAD plus adaptée en cas de perte d'autonomie. Le décès est également un motif représenté ce qui démontre que la résidence autonomie peut être adaptée au vieillissement dans la mesure où elle préserve le plus longtemps possible l'autonomie des personnes prises en charge.





## L'ENQUÊTE AUPRES DES RESIDENTS

L'enquête réalisée auprès des résidents sous forme d'entretiens personnalisés a été réalisée fin août 2019 et a mobilisé une grande partie de l'équipe de la résidence. Le taux de réponses aux questionnaires est de 88%. Les résidents n'ayant pas pu participer aux entretiens étaient soit absents, soit en difficulté pour y répondre. 52% des personnes ont plus de 5 ans d'ancienneté à la résidence. Les résidents questionnés pensent que la résidence est un lieu agréable à vivre grâce au personnel, au parc et à la proximité des commerces. L'enquête a permis de mettre en avant des points positifs ainsi que des points de vigilance qui ont servis de base à l'élaboration des objectifs et des fiches action du projet d'établissement.

Concernant **les logements et les espaces communs** l'ensemble des résidents sont satisfaits du cadre de vie, cependant quelques points pourraient être améliorés comme par exemple la décoration.

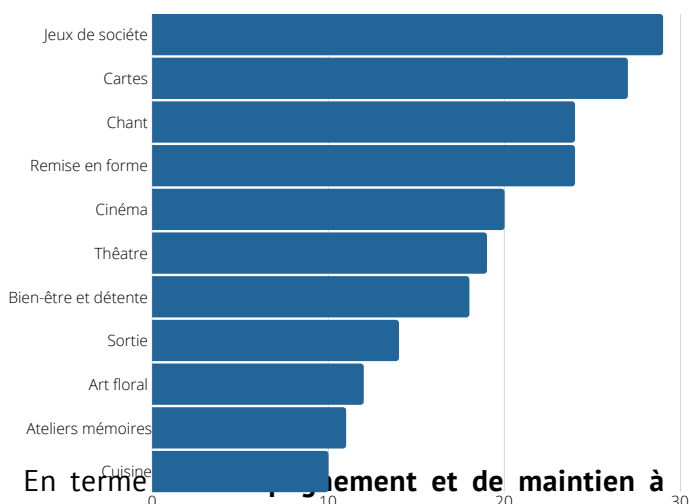
Concernant **les relations entre résidents**, 93 % des résidents ont sympathisé avec d'autres résidents. Cependant il est à noter que 45% des résidents n'ont pas été présentés aux autres résidents à leur arrivée.

Concernant **le service de restauration**, 78% des résidents qui fréquentent régulièrement le restaurant sont satisfaits de la prestation. Les 48% des résidents qui n'utilisent pas le service préfèrent cuisiner chez eux.

L'enquête a mis en avant des points de vigilance suivants :

Concernant **l'accueil des résidents** 34% des résidents n'ont pas visités leur logement avant d'emménager à la résidence ce qui peut questionner sur leur capacité à être acteur de leur projet de vie.

Concernant **les activités et les animations** proposées au sein de la résidence 21% des résidents expriment ne pas avoir assez d'informations sur la programmation. Parallèlement 52% des résidents ne sont pas satisfaits ou ne se prononcent pas sur la variété des animations proposées au sein de la résidence. Les principaux souhaits des résidents en termes d'activités et d'animation sont les suivants :



En termes de **service de logement et de maintien à domicile**, 41 % des résidents font appel à des infirmières libérales et 52% à des services d'aide à domicile.



## LES OBJECTIFS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

- **Élaborer ou mettre à jour les outils relatifs aux droits des usagers prévus par la loi du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale**
  - Élaborer un livret d'accueil
  - Mettre en œuvre la charte des droits et libertés
  - Mettre à jour le contrat de séjour
  - Mettre à jour le règlement de fonctionnement de l'établissement
  - Réactiver le Conseil de la Vie Sociale
- **Développer une offre de service au sein de la résidence répondant aux prestations minimales préconisées par le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016**
  - Développer un service animation pour les résidents ouvert aux seniors de la ville
  - Développer un service de blanchisserie (interne ou externe)
  - Améliorer la qualité des prestations proposées par le service de portage de repas en dehors des heures d'ouverture du restaurant afin d'assurer une réelle continuité de ce service
  - Étudier une éventuelle ouverture du restaurant de la résidence aux seniors isolés de la Ville de Mions et aux agents du CCAS (et de la Ville selon les besoins et les capacités du restaurant)
  - Faciliter l'accès à internet pour les résidents en mettant à disposition dans un salon un ordinateur connecté et proposer un accompagnement pour les personnes âgées en difficultés avec le numérique
- **Adapter les moyens humains et financiers au projet d'établissement**
  - Faire évoluer progressivement les missions, les profils de poste et les plannings des agents travaillant au sein de la résidence autonomie
  - Proposer un plan de formation adapté aux évolutions du projet d'établissement
  - Prendre en compte dans le budget de la résidence les dépenses suivantes :
    - dépenses énergétiques prises en charge actuellement par la Ville de Mions
    - dépenses de personnel prises en charges actuellement intégralement sur le budget du CCAS (direction, référent social, comptable, secrétariat...) alors que les professionnels interviennent en partie sur la résidence
  - Veiller à ajuster progressivement le montant des loyers et des charges locatives facturées aux résidents à la réalité des dépenses de l'établissement
  - Solliciter des financements supplémentaires notamment dans le cadre du forfait autonomie de la Métropole de Lyon
- **Améliorer la mobilité des résidents en proposant un service payant de transport à la demande, indexé sur les revenus, pour les personnes âgées de la résidence et de la Ville de Mions.**
- **Développer le partenariat avec les professionnels de santé de la Ville de Mions afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement dans le cadre de la mise en place des projets individualisés.**



## PRESENTATION GENERALE DE L'ÉTABLISSEMENT

La résidence autonomie Marianne a été baptisée ainsi en référence aux festivités de 1989 relatives au bicentenaire de la Révolution française, année au cours de laquelle, était initialement prévue l'inauguration. D'abord foyer Logement, l'établissement a été autorisé le 11 février 2019 en tant que résidence autonomie par arrêté de la Métropole de Lyon.

## SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

La résidence autonomie est implantée sur la commune de Mions comptant 13 500 habitants, elle s'étend sur 11,6 km<sup>2</sup> et est située à 15 km au sud-est de Lyon. Mions fait partie des communes dites de l'Est lyonnais de la Métropole du Grand Lyon. Elle est composée d'un relief principalement plat bien que l'Est de la commune se situe sur une petite colline.



## PROXIMITÉ AVEC LE CENTRE ET LES COMMERCES

la résidence autonomie est proche des commerces, de la Mairie, du CCAS, de la Médiathèque, de la Maison des associations, de la Maison des seniors, de la Poste et de nombreux services et professionnels de santé ce qui facilite la vie quotidienne de nos résidents.

# DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

La surface totale du terrain est de 6625 m<sup>2</sup>, la surface hors d'œuvre nette est de 4054 m<sup>2</sup> et la surface habitable est de 3596 m<sup>2</sup>.

L'établissement comprend 3 bâtiments accolés non-isolés entre eux :

- Le bâtiment n°1, au nord, est constitué d'un rez-de-chaussée et de 2 étages comprenant 24 logements de type T1. Les appartements du RDC disposent d'une petite terrasse privative.
- Le bâtiment n°2, au centre, dispose en rez-de-chaussée d'un accès sécurisé aux garages, d'un bureau et de l'office du restaurant. Il est le seul à posséder 3 étages pour 22 appartements dont 8 T2 d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> et 14 T1 d'une superficie de 36 m<sup>2</sup> + la chaufferie située au 3<sup>ème</sup> étage. Les appartements du RDC disposent d'une petite terrasse privative. Un ascenseur d'une capacité de charge de 1000 kg dessert les bâtiments n°1 et n°2, ainsi qu'un escalier encloisonné et désenfumé. Ce bâtiment dispose également de 3 salles de bains communes, peu utilisées, qui auront vocation à évoluer pour répondre aux nouveaux besoins de la résidence.
- Le bâtiment n°3 dispose en rez-de-chaussée d'un hall d'accueil avec l'entrée principale automatisée, de toilettes communes, d'une salle de restauration et d'un bar, de 2 salons, d'une bibliothèque, d'une chambre et d'une cuisine de garde, d'une lingerie et d'un appartement T4 de fonction de 95 m<sup>2</sup>. Ses 2 étages comprennent 7 appartements chacun dont 2 T2 et 12 T1. Son sous-sol abrite le local CTA. Un ascenseur d'une capacité de charge de 650 kg dessert le bâtiment n°3, ainsi qu'un escalier encloisonné et désenfumé.



## LES APPARTEMENTS

La résidence propose deux types d'appartements :

- 50 appartements de type T1 de 36 m<sup>2</sup>
- 10 appartements de type T2 de 55 m<sup>2</sup> réservés prioritairement aux couples lors de l'admission.

Ces appartements qui comportent tous une salle de bain indépendante, sont équipés de plaques de cuisson électriques et de sonnettes d'appels d'urgence ainsi que de détecteurs de fumée indépendants. Il est possible d'installer un lave linge dans les salles de bain.

## LES ESPACES COMMUNS

La résidence est équipée d'espaces communs favorisant le vivre ensemble et la convivialité :

- Son hall d'accueil est le lieu de rendez-vous. La proximité des boîtes aux lettres et du bureau d'accueil favorise les rencontres
- Sa salle de restauration peut accueillir jusqu'à 32 convives donne sur le parc et la terrasse extérieure. Elle est équipée d'une télévision.
- Ses deux salons polyvalents, permettent de profiter de moments de détente, d'animations ou d'activités plus dynamiques. Ils devront être cloisonnés et aménagés afin d'accueillir plus facilement les activités qui seront proposées par l'équipe d'animation.
- Sa bibliothèque est également un lieu de détente et de convivialité qui permet d'accueillir tous types d'activités ou de réunions. Seule salle suffisamment grande pour accueillir des activités de remise en forme, il faudra envisager de changer le sol actuellement en moquette afin d'améliorer la polyvalence de cette salle.

Les deux salons et la bibliothèque ont été équipés d'un système de climatisation en 2005 et une fontaine à eau est à disposition des résidents dans les périodes de fortes chaleurs.



## LES ESPACES EXTÉRIEURS

La résidence est dotée d'espaces extérieurs agréables et au calme. Dans son parc arboré de 2500 m<sup>2</sup> on peut trouver :

- un terrain de pétanque,
- une terrasse pavée équipée de mobilier de plein air,
- des allées bordées de bancs permettent aux résidents de profiter de l'extérieur confortablement et en toute tranquillité.
- des espaces de jardinage pour les jardiniers expérimentés ou non
- 20 garages réservés prioritairement aux résidents sont facilement accessibles par une allée cimentée et couverte.





## L'ÉQUIPE DE LA RESIDENCE

Au moment de la rédaction du projet d'établissement l'équipe de la résidence est composée de 10 agents pour 7,65 équivalents temps plein (ETP) :

### **Directeur**

0,45 ETP - Cat A

### **Responsable administratif**

1 ETP - Cat C

### **Référent Social**

0,20 ETP - Cat A

### **Agents d'entretien et de restauration**

2 ETP - Cat C

### **Agent d'entretien et de maintenance**

1 ETP - Cat C

### **Veilleurs et Gardiens**

3 ETP - Cat C

L'organigramme de la résidence n'est plus adapté au projet d'établissement tel qu'il est aujourd'hui proposé, des aménagements sont nécessaires. La représentation de professionnels qualifiés à l'accompagnement médico-social n'est pas suffisante pour répondre aux exigences réglementaires, notamment en matière d'accompagnement individualisé, et l'absence de personnel d'animation ne permet pas de dynamiser suffisamment les résidents pour prévenir leur isolement et leur perte d'autonomie. La part d'agents techniques au sein de la résidence est aujourd'hui prépondérante et il conviendra de réduire ce déséquilibre tout en maîtrisant la masse salariale déjà importante puisqu'elle représente 47,4% du budget de la résidence.



## LES SERVICES DE LA RESIDENCE

Ce projet d'établissement vise à consolider les services existants et à en développer de nouveaux, en renforçant la dimension partenariale de l'établissement, afin de répondre aux besoins exprimés par les résidents et aux obligations réglementaires :



### Accueil

Renseignements à l'accueil de la résidence  
Ouvert du lundi au vendredi  
Horaires : 9h-12h et 14h-18h



### Service de navette payant

Transport à la demande pour plus de mobilité des séniors  
Service à développer en lien avec une association du secteur



### Service de restauration - payant

Ouvert du lundi au vendredi  
Tous les midis  
Réservation à l'accueil de la résidence chaque semaine



### Service de navette pour le Supermarché Casino

Tous les samedis à 9h45  
Service proposé par l'association Cœur de Marianne  
Rendez-vous dans le Hall



### Service de blanchisserie - payant

Ouvert du lundi au vendredi  
Partenariat à formaliser ou investissement à prévoir



### Professionnels de santé de proximité

De nombreux professionnels de santé interviennent au sein de la résidence. Il serait intéressant de les impliquer plus dans l'élaboration des projets de vie des résidents.



### Service internet et accès WIFI

Accès libre 24h/24 et 7j/7



### Location de garages

Renseignements à l'accueil de la résidence



### Services à domicile

Développer des partenariats avec les commerçants de Mions afin qu'ils proposent des services à domicile pour les séniors de la résidence.



### Surveillance et assistance

24h/24 et 7j/7



## LES ANIMATIONS DE LA RESIDENCE

Les animations proposées au sein d'une résidence autonomie doivent contribuer au maintien ou au renforcement de la vie sociale, à la préservation de l'autonomie des résidents et à leur bien être. Ce projet d'établissement a pour objectif de renforcer les activités existantes et d'en créer de nouvelles par le développement de partenariats et la mise en place d'une équipe d'animation au sein de la résidence. Les activités proposées pourront être ouvertes aux séniors de la Ville de Mions dans la limite des places disponibles. Elles seront proposées à titre gratuit si est sont menées par l'équipe d'animation ou payantes si la résidence fait appel à un prestataire. Les activités qui pourraient être développées ou poursuivies sont les suivante :



### Service animation

Développer un service animation ouvert du lundi au vendredi de 18h-22h et le week-end de 7h à 22h



### Sorties à la journée ou demi-journée

Selon programmation annuelle  
Ouvert aux séniors de la ville de Mions non résidents (places limitées)  
Service proposé par l'équipe d'animation de la Résidence



### Activité physique et remise en forme



### Chant



### Atelier bien être et détente



### Atelier cuisine et pâtisserie



### Jeux de société



### Atelier équilibre alimentaire



### Atelier mémoire



### Atelier manuel et de création



### Atelier de jardinage



### Atelier art floral



## LES PARTENAIRES INTERNE ET EXTERNES

### LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



### LES PRINCIPAUX PARTENARIATS FORMALISES

**La Ville de Mions** finance en partie par le biais du Centre Communal d'Action Sociale la Résidence autonomie sous forme de subvention d'équilibre. Cette subvention d'un montant de 171 787€, en 2019, représente 23,2% du budget de la résidence.

**La Métropole de Lyon** est un acteur essentiel en terme de partenariat puisqu'elle est garante de la politique en faveur des personnes âgées et chargée d'habiliter et de contrôler notre établissement. Elle apporte également aide et conseil dans la mise en œuvre des prestations obligatoires au sein d'une résidence autonomie. Elle peut contribuer au financement du forfait autonomie au sein de la résidence. Elle met en œuvre une politique centrée sur le bien-être des personnes âgées en perte d'autonomie, qu'elles vivent à domicile ou qu'elles soient hébergées en établissement, en prenant en compte la reconnaissance d'un projet de vie adapté à leurs besoins notamment dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

**Lyon Métropole Habitat** est également un acteur essentiel du partenariat avec la résidence puisqu'il est le propriétaire de celle-ci dans le cadre d'un bail emphytéotique avec le Centre Communal d'Action Social organisme gestionnaire de l'établissement. Il participe régulièrement à la réhabilitation et à la mise aux normes du bâtiment.

## LES PARTENARIATS A FORMALISER

Les partenariats à formaliser sont les suivants :

- Signature d'une convention de partenariat avec l'association Coeur de Marianne
- Signature de la charte de la filière gérontologie
- Signature d'une convention avec un association pour la mise en place d'un service de transport à la demande pour les séniors sur la commune
- Signature d'une convention de partenariat avec un médecin gériatre de secteur qui aurait pour mission de coordonner le volet soin au sein de la résidence, d'apporter un appui technique en cas d'hospitalisation d'un résident, d'évaluer la perte rapide d'autonomie (GIR) et de contribuer à l'élaboration des projets individualisés au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la résidence.

## LES DEMANDES DE FINANCEMENT A RÉALISER

- Demande de subvention auprès de la CARSAT pour réaliser des travaux de mise en conformité, d'accessibilité et d'agencement des pièces communes de la résidence.
- Demande de financement d'une partie des activités de loisirs par l'intermédiaire du forfait autonomie de la Métropole de Lyon



## ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT



Lyon Métropole Habitat, en concertation avec le Centre Communal d'action sociale et la Résidence réalise régulièrement des travaux d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduites.

En 2017, les sanitaires communs ont été adaptés

En 2018, 12 salles de bains ont été rénovées afin de faciliter l'accessibilité et 2 portes d'accès de la résidence ont été adaptées.

En 2019, 12 rénovations de salles de bains sont programmées et les ascenseurs ont fait l'objet d'une rénovation électrique complète afin de les mettre aux normes.



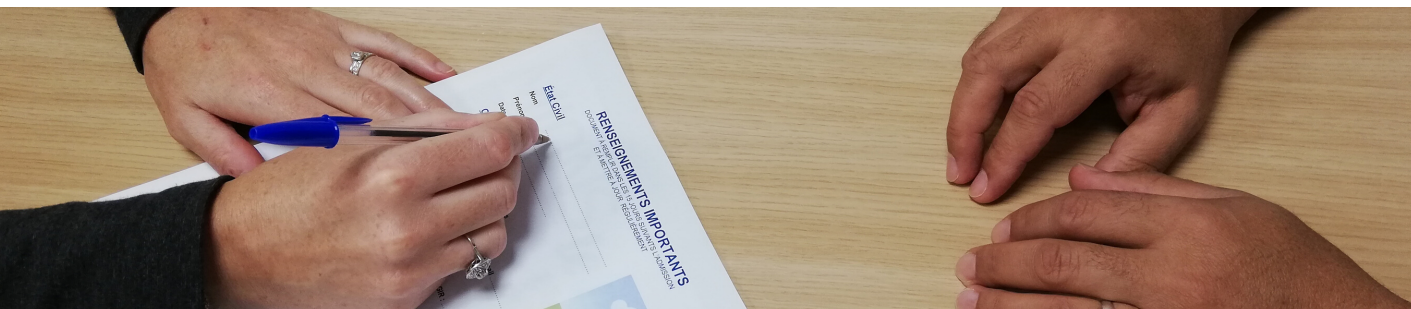
## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Il est constitué au sein de l'établissement un Conseil de la Vie Sociale conformément au décret N° 2004-287 du 25 mars 2004, relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à l'article 10 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Le Conseil de la vie sociale institué par la loi vise le bon fonctionnement de l'établissement, la bientraitance et la qualité de vie des personnes âgées en les associant aux questions qui les concernent ainsi que leurs représentants. Le CVS est obligatoirement consulté sur l'élaboration du règlement de fonctionnement et le projet de l'établissement, dont le contrat de séjour, le livret d'accueil. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement et sur l'évolution des réponses à apporter.

Les décisions sur la gestion et le management de l'établissement demeurent réservées à la direction et au conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale organisme gestionnaire de la Résidence autonomie Marianne. Le conseil de la vie sociale est composé de trois collèges d'élus :

- Un collège représentant les résidents comprenant 2 titulaires et 1 suppléant
- Un collège représentant les familles comprenant 2 titulaires et 1 suppléant
- Un collège représentant le personnel comprenant 1 titulaire et 1 suppléant

Il est également composé de représentants de la direction et du Conseil d'Administration de l'organisme gestionnaire.



## LE PROJET DE VIE INDIVIDUALISÉ

La prise en compte des attentes de la personne dans la démarche de projet personnalisés en réfère directement à la recommandation cadre de l'Anesm sur la Bientraitance et s'inscrit dans les préconisations de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Cette recommandation de bonnes pratiques professionnelles vise à favoriser l'expression et la participation de l'usager dans la conception et la mise en œuvre du projet qui le concerne. Cette démarche de co-construction avec le résident, les professionnels de la résidence et les partenaires extérieurs a vocation à éclairer la pratique quotidienne des professionnels et à servir de point de repère pour l'accompagnement personnalisé des résidents.

L'objectif de cette démarche est d'accompagner les résidents au sein de l'établissement tout en améliorant leur qualité de vie et en leur permettant de rester les acteurs principaux.

Cet outil mis en place dès octobre 2019 au sein de la résidence permettra :

- de formaliser les attentes et les besoins pour préserver l'autonomie des résidents et repérer les fragilités.
- de permettre au résident de devenir acteurs de son projet et d'être valorisé par son implication
- de valoriser, pour les professionnels, le travail au quotidien et la reconnaissance du travail d'équipe pour les résidents.
- d'avoir un support unique pour adapter la prise en charge du résident permettant de faire émerger des besoins individuels pour proposer des actions de groupe.

# FICHE ACTION N°1

## MISE EN PLACE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

### PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

- Responsable de la résidence

**ECHEANCIER**

Octobre 2019

### PERSONNES CONCERNEES

- Résidents
- Familles des résidents
- Professionnels de la résidence
- Direction
- Conseil d'Administration

### OBJECTIFS

- Mettre en conformité l'établissement au cadre réglementaire
- Réactiver le Conseil de la Vie Sociale au sein de la résidence

### MOYENS A METTRE EN OEUVRE

- Désignation des représentants de la direction et des élus de l'organisme gestionnaire par le Conseil d'Administration du CCAS

### DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Rédaction du règlement du Conseil de la Vie Sociale
- Appel à candidature des représentants élus au CVS (résidents, familles, personnel)
- Organisation des élections
- Programmation des instances en lien avec le Président du Conseil de la Vie Sociale

### INDICATEURS

- Nombre de réunions du Conseil de la Vie Sociale
- Etudes et actions réalisées
- Rédaction de comptes-rendus

# FICHE ACTION N°2

## MISE EN PLACE DES PROJETS DE VIE INDIVIDUALISES

### PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

- Référent social

**ECHEANCIER**

Décembre 2019

### PERSONNES CONCERNEES

- Résidents
- Responsable de la résidence
- Professionnels internes et externes

### OBJECTIFS

- Structurer l'accompagnement des résidents par un projet de vie individualisé
- Mettre en conformité l'établissement au cadre réglementaire

### MOYENS A METTRE EN OEUVRE

- Désigner un référent social au sein du CCAS et prévoir le financement correspondant en matière de ressources humaines
- Mettre à disposition un bureau pour les permanences sociales au sein de la résidence
- Développer le partenariat avec des professionnels de santé pour l'élaboration des projets de vie individualisés.

### DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Élaborer le document type "projet de vie individualisé"
- Informer les résidents et le conseil de la vie sociale de la démarche et des obligations légales.
- Identifier les situations prioritaires pour l'élaboration du projet de vie individualisé
- Définir les évènements ou incidents impliquant la réévaluation d'un projet de vie
- Rencontrer les professionnels de santé pour échanger avec eux sur les modalités de mise en œuvre des projets individualisés.

### INDICATEURS

- Nombre de projets de vie individualisés réalisés

# FICHE ACTION N°3

## CRÉATION D'UN SERVICE ANIMATION AU SEIN DE LA RÉSIDENCE

### PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

- Direction de l'établissement

**ECHEANCIER**

Janvier 2020

### PERSONNES CONCERNEES

- Responsable de l'établissement
- Professionnels
- Conseil d'Administration

### OBJECTIFS

- Prévenir la perte d'autonomie
- Favoriser le lien social
- Rechercher de nouveaux financements
- Structurer les actions d'animation

### MOYENS A METTRE EN OEUVRE

- Création d'un poste d'animateur coordonnateur en semaine en remplacement des veilleurs de soirée
- Création progressive d'un poste d'animateur de week-end en remplacement des veilleurs de journée
- Réalisation d'une programmation annuelle d'animations
- Réaliser une demande de forfait autonomie, auprès de la Métropole de Lyon, pour le financement des activités au sein de la résidence
- Développer les partenariats et la recherche de financements

### DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Organiser des sorties à la journée ou à la demi-journées
- Organiser des activités ou des ateliers en interne ou par l'intermédiaire de prestataires extérieurs

### INDICATEURS

- Rapport d'activité de l'équipe
- Nombre d'actions réalisées

# FICHE ACTION N°4 FORMALISATION DE L'INTERVENTION DES BÉNÉVOLES

## PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

- Direction de l'établissement

## ECHEANCIER

Jun 2020

## PERSONNES CONCERNEES

- Responsable de la résidence
- Représentant de l'association
- Professionnels de la résidence
- Conseil d'Administration

## OBJECTIFS

- Formaliser le partenariat avec l'association Cœur de Marianne
- Sécuriser juridiquement la mise à disposition de matériel

## MOYENS A METTRE EN OEUVRE

- Convention de partenariat

## DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Rencontrer régulièrement les représentants de l'association
- Rédiger un règlement de mise à disposition de matériel par le Centre Communal d'Action Sociale
- Formalisation d'une convention type

## INDICATEURS

- Qualité du partenariat
- Nombre d'actions réalisées

# FICHE ACTION N°5

## EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME AUX BESOINS DE L'ETABLISSEMENT

### PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

- Direction de l'établissement

**ECHEANCIER**

Juillet 2021

### PERSONNES CONCERNEES

- Responsable de la résidence
- Professionnels de la résidence
- Conseil d'Administration

### OBJECTIFS

- Adapter la composition de l'équipe aux exigences du statut de résidence autonomie.
- Maîtriser les dépenses en terme de ressources humaines.
- Faire évoluer les missions et les profils de postes.

### MOYENS A METTRE EN OEUVRE

- Définir le périmètre budgétaire avec la Direction des Ressources Humaines en octobre 2019.
- Présentation du projet au Comité Technique en novembre 2019.
- Présentation pour validation du projet au Conseil d'Administration de décembre 2019.

### DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Elaboration d'un nouvel organigramme cible.
- Elaboration des nouvelles fiches de postes.
- Mise en oeuvre progressive de l'organisation au rythme des départs en retraite des agents.
- Adapter les plannings à l'activité.
- Former les agents pour répondre aux besoins du nouveau projet d'établissement

### INDICATEURS

- Nombre de formations réalisées.
- Mise en oeuvre effective de l'organigramme cible.
- Maitrise du budget.

## **Centre Communal d'action sociale**

Hôtel de Ville - 4 Place de la République 69780 Mions  
Accueil du public : 7 allée du Chateau 69780 Mions

*Téléphone : 04 72 23 62 69*  
*Mail : ccas@mions.fr*  
*N° de SIRET : 266 900 570 000 18*  
*Code APE : 8899B*

## **Résidence autonomie Marianne**

2 allée du Chateau 69780 Mions

*Téléphone : 04 78 20 80 38*  
*Mail : ccas@mions.fr*  
*N° de SIRET : 266 900 570 000 34*  
*Finess : 69 004 489 6*